



Si les médias abordent de plus en plus le sujet de la prostitution des mineur·es, relayant les procès mettant en cause de très jeunes victimes et agresseurs, le débat s'articule autour de représentations faussées, présentées comme « nouvelles » : le « proxénétisme de cités », qui n'existerait qu'en banlieue et n'exploiterait que des filles des quartiers populaires, et le « michetonnage », qui relèverait d'une conduite à risque plutôt que de la prostitution. Or, ces notions ne correspondent pas à la réalité du terrain et occultent des situations très différentes les unes des autres. *Prostitution et Société* a donné la parole à différents acteurs et actrices engagés dans la prévention et l'accompagnement, pour tâcher de cerner les contours du phénomène. Un objectif

commun pour toutes et tous : mieux aider les victimes de la prostitution des mineur·es et endiguer le développement de cette violence extrême.

Réalisé par Élise Guiraud et Benoît Kermorgant

MINE D'INFOS

Les citations de ce dossier sont tirées, sauf mention contraire, des interventions prononcées lors de deux journées d'études organisées par le Mouvement du Nid-France :
- Adolescence numérique et prostitution des mineures, à Créteil le 28 juin 2019

- Virilisme, hypersexualisation, prostitution des mineur·es, à Malakoff le 4 juin 2019

Retrouvez les programmes et comptes rendus de ces colloques, ainsi que de nombreuses

ressources et des témoignages, sur les sites du Mouvement du Nid-France :

www.mouvementdunid.org et www.prostitutionetsociete.fr.

PROSTITUTION DES MINEUR·ES : L'ALERTE EST DONNÉE

Les uns parlent d'une augmentation « massive », d'autres rappellent que le phénomène est difficile à mesurer. Mais la prostitution des mineur·es est au centre des préoccupations. Les proxénètes ajoutent désormais les ressources de la technologie à leur traditionnelle méthode : repérer les vulnérabilités de leurs victimes puis manier l'emprise affective, la manipulation et le chantage.

Des situations contrastées

Charlotte Debry, commissaire de police des Hauts-de-Seine et référente prostitution du département, décrit un « phénomène assez répandu, quoique difficilement chiffrable », avec de jeunes victimes « qui commencent toute seules, ou avec une

copine, mais assez vite se retrouvent dans un réseau où elles ont beaucoup moins de marge de manœuvre, moins de libertés et d'où il est d'autant plus difficile de sortir... »

Dans les collèges où intervient le Mouvement du Nid, les personnels nous rapportent des situations de prostitution

occasionnelle informelle (fellations contre des biens de consommation ou pour être intégrée dans une bande d'ami·es) ou plus caractérisée, avec des actes sexuels échangés contre de l'argent ou des stupéfiants. Les « clients » sont des membres de l'entourage de la victime, dont la relative autonomie ne dure pas.

La situation la plus fréquente est celle de jeunes filles (plus rarement de jeunes garçons) de 13 ou 14 ans, parfois plus jeunes encore, recrutées par de petites cellules proxénètes. Ceux-ci gagnent leur confiance grâce à différents rôles de composition, comme le faux petit-ami, le « lover-boy » qui repère la jeune en manque affectif et lui fait miroiter une vie de rêve, sans évoquer la prostitution au départ. Ou encore, la « bonne » copine, compréhensive, qui propose son « aide » à un·e jeune isolée, en rupture avec sa famille. Les victimes sont recrutées dans les collèges, les lycées, les foyers, mais aussi sur les réseaux sociaux.

Une part de ces cellules proxénètes sont originaires, il est vrai, des « quartiers sensibles », formées par d'anciens petits caïds, mais leur rayon d'action dépasse de loin les cités, et ils ne sont pas les seuls. Des réseaux similaires existent dans des zones plus favorisées, mais sont plus discrets et moins surveillés : certaines boîtes de nuit qui recrutent des très jeunes filles pour leur « carré VIP », les soirées d'intégration des grandes écoles où le bizutage peut inclure des situations de violence sexuelle banalisée : un terrain de repérage formidable pour les proxénètes. D'autres situations pré-prostitutionnelles méritent encore d'être signalées, comme des applications de téléphone qui permettent de monnayer en ligne des vidéos pornographiques et de répondre à des sollicitations de « clients ».

« Il n'y a pas de "profil type" pour des mineur·es prostitués », affirme Marine Poix, éducatrice spécialisée, bénévole au Mouvement du Nid. « Le fait de venir d'un milieu social défavorisé peut être une porte d'entrée au sein du système prostitutionnel, néanmoins, il existe beaucoup d'autres façons de rentrer dans la prostitution. »

De petites cellules proxénètes peuvent avec le temps se développer et déplacer leurs victimes : d'une région à l'autre ou d'un pays à l'autre (vers la Belgique ou l'Espagne), se structurant ainsi en tant que réseau organisant la traite inter-européenne d'êtres humains.

Un « néo-proxénétisme » qui complique les investigations

C'est Laure Beccuau, Procureure de la République à Créteil, qui emploie le terme de « néo-proxénétisme » pour qualifier ce mode d'exploitation de la prostitution d'autrui version « start-up ». Raphaëlle Wach, sa substitut en charge des mineurs et référente proxénétisme, en définit les contours : « On a affaire à des micro-réseaux exploitant deux à quatre jeunes filles, extrêmement mobiles et éphémères, très difficilement saisissables. On a aussi affaire à des prostituées qui ne se considèrent pas comme telles, qui ne voient pas le danger dans leur situation et qui, par conséquent, ne collaborent pas avec les services de police, protégeant leurs proxénètes ».

La véritable nouveauté, selon Liliana Gil, éducatrice spécialisée qui travaille sur la question depuis plus de dix ans, « c'est la notion de réseau, (l'arrivée de) ces jeunes garçons, 17 ou 18 ans, jusqu'à 25 ans, qui se sont dits "il ya beaucoup d'argent à faire avec ces filles-là, plus qu'avec la vente de cannabis" ».

LA LOI EN FRANCE

La loi du 4 mars 2002 sur l'autorité parentale conjointe a posé l'interdiction de la prostitution des mineur·es sur le territoire français. Le point central de cette loi est que le mineur prostitué est considéré comme une victime, donnant comme conséquence qu'il ou elle doit bénéficier d'une aide.

Pour le proxénétisme envers un·e mineur·e de moins de 15 ans, la peine est de 15 ans ; pour le proxénétisme aggravé (qui concerne plusieurs personnes), la peine est de 10 ans. Pour le recours à la prostitution de mineur·es, la loi vise l'article 225 12-1 pour une peine de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende ; pour le recours aggravé à la prostitution de mineur·es, par exemple dans le cas d'utilisation préalable d'un réseau électronique, l'article 225 12-2 indique que la peine peut aller jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende.

Les commissions départementales de lutte contre la prostitution, initiées par la loi du 13 avril 2016, permettent, dans les départements où elles sont mises en place, d'améliorer considérablement la concertation de l'ensemble des personnels concernés et constituent un levier de coordination et de travail en réseau.

Enfin, l'article 18 de la loi du 13 avril 2016 précise qu'« une information sur les réalités de la prostitution et les dangers de la marchandisation du corps doit être dispensée dans les établissements secondaires par groupes d'âges homogènes ». Malgré la mise en place par certaines structures de ces modules de prévention à destination du public scolaire du secondaire, on note encore aujourd'hui une immense carence de prévention concernant la prostitution au sein du territoire français.

Organiser et exploiter la prostitution d'autrui n'a jamais été aussi simple, grâce aux smartphones et à Internet. On repère les victimes (et les « clients ») grâce aux réseaux sociaux, on loue une chambre ou un Airb'n'b par internet, on fait payer la passe via le potcommun.fr !

Comment évaluer précisément l'ampleur d'un phénomène qui, par nature, reste sous les radars et se caractérise par la légèreté de son organisation ? Jean-Marc Droguet, le patron de l'Office central pour la répression de la traite des êtres humains (OCRTEH), confiait en 2017 au Parisien : « *Nous sommes passés de quelques cas en 2014, à 21 affaires en 2015, puis 48 affaires en 2016. Pour l'année 2018, nous avons eu 120 affaires.* » Selon l'OCRTEH, les victimes étaient mineures dans 52 % des cas l'an dernier. En région parisienne, le constat est encore plus marqué d'une augmentation de cette forme de proxénétisme.

Le phénomène reste marginal en regard des autres formes de proxénétisme, mais il ne faut pas oublier que de nombreux cas ne sont tout simplement pas repérés. Les professionnel·les en contact avec des victimes majeures de prostitution savent bien que, pour la plupart, les actes prostitutionnels et les violences sexuelles ont commencé avant leurs 18 ans.

À noter également, le vote de la loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées a sans doute joué dans les représentations liées au phénomène : les personnels de l'action socio-éducative, mieux formés, repèrent mieux les victimes de prostitution et hésitent moins à mettre des mots sur leur situation ; et, parce que l'adoption de la loi a entériné le choix du modèle abolitionniste pour notre pays, les interrogations et les débats se sont déplacés sur des aspects moins idéologiques et plus proches des réalités de terrain.

Des vulnérabilités qui n'ont rien de neuf

Si les méthodes sont modernes, les profils des victimes sont les mêmes que dans toutes les autres formes de prostitution. Sévices physiques, psychologiques ou sexuels, contexte familial dysfonctionnel sur le plan affectif... les jeunes victimes ont traversé ou sont encore aux prises avec une situation de violence qui a mis en péril l'appropriation de soi et de son corps, l'estime de soi, entraîné des carences affectives. À ces vulnérabilités peuvent se rajouter des situations d'exclusion et de disqualification sociale pesant sur les jeunes aux origines sociales modestes ou issus de l'immigration.

« *Tous les parcours sont singuliers, et les raisons pour lesquelles des jeunes peuvent se retrouver en situation prostitutionnelle sont multi-factorielles* », précise Claire Quidet, déléguée départementale du Mouvement du Nid dans le Val-de-Marne. « *Néanmoins, nous avons très souvent affaire à des jeunes déscolarisés, cumulant des situations de vulnérabilité – rupture familiale, passé de maltraitance et de violence, fugue, déscolarisation... – qui en font des proies pour de jeunes proxénètes, très habiles à repérer (ces brèches)* ». Lorraine Couture, éducatrice spécialisée au sein de l'Unité d'éducation en milieu ouvert de Créteil, constate que les jeunes filles prostituées suivies par l'UEMO « *ont été abusées dans leur prime enfance, particulièrement au sein du cercle familial* ».

Un « *point commun* » également noté par Liliana Gil, qui relève que toutes les jeunes filles qu'elle a accompagnées ont « *vécu au moins une fois une histoire d'amour ou des actes sexuels qui relevaient du trauma, qui se sont retrouvées lâchées par le petit copain, dénigrées par le groupe, avec une réputation. Elles ont été mises à mal, leur estime de soi a été cassée.* » Plus largement, Philippe Germain-Vigliano, qui fait dans les Hauts-de-Seine la liaison entre le Tribunal de grande instance

DANS L'AIR DU TEMPS, L'HYPER-SEXUALISATION ET LE VIRILISME

Il est indéniable que le renforcement des modèles commerciaux autour de la féminité, l'hypersexualisation et son corollaire masculin le virilisme, tels qu'ils sont mis en avant dans la télé-réalité ou les plates-formes comme Instagram et Youtube, jouent un rôle. L'idée patriarcale et archaïque que le capital des femmes se joue sur l'esthétique et non sur l'intellect y est remise au goût du jour, présentée comme subversive... Des modèles de réussite sociale rapides font florès, basés sur le corps et la « *capacité à oser* ». L'exploitation sexuelle filmée (pornographie), en plus de banaliser la violence sexuelle, normalise une vision de son corps comme un outil d'émancipation voire un moyen de « *faire carrière* », d'être reconnue. Ces conceptions nuisent à la société

de manière globale et ont un impact considérable chez les adolescent·es les plus en difficulté, aggravant les processus prostitutionnels. Pour Claire Quidet, « *l'hypersexualisation des jeunes, valorisée sur les réseaux sociaux, mais aussi l'omniprésence de la pornographie et la banalisation d'actes sexuels violents, facilitent le passage à l'acte prostitutionnel (parce que) les jeunes n'ont pas conscience de ce qu'est la prostitution, ils n'ont pas non plus conscience de l'engrenage dans lequel ils peuvent être entraînés. L'argent "facile", la confusion avec la liberté sexuelle, les rêves d'ascension sociale incarnés par des célébrités comme Zahia Dehar, tout cela a fini par coloniser les esprits.* »

et les établissements scolaires, évoque « *des jeunes qui sont démunis au niveau affectif, c'est la seule règle commune que j'ai vue sur des dizaines de cas* ».

Les mineur·es étrangers non accompagnés

Sans papiers, mais mineur·es, ces jeunes étranger·es sont théoriquement protégés par la loi, ne peuvent être expulsés et doivent être pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance, institution gérée par les Conseils départementaux.

Dans la réalité, beaucoup ne sont pas accompagnés ou sont placés dans une structure en dehors de la protection de l'enfance, le temps qu'un juge valide leur statut. Ces jeunes peuvent avoir connu l'exploitation sexuelle dès leur pays d'origine ou durant leur voyage, qu'ils soient filles ou garçons, ou encore la prostitution à leur point d'arrivée, abordés par des exploiters qui leur proposent hébergement contre des actes sexuels, ou en leur promettant du travail. Ils et elles souffrent de très graves troubles traumatiques, pouvant être liées à des situations de guerre vécues, à des agressions sexuelles et viols (quasiment toutes les filles, mais la plupart des garçons également) et donc l'exploitation sexuelle. Un suivi victimo- logique et social adapté est indispensable... mais il est rarement possible.

Les mineurs non accompagnés forment l'essentiel des victimes masculines de la prostitution des mineur·es repérés par les professionnel·les, exploités par des réseaux encore plus opaques que ceux concernant les jeunes filles et polarisés principalement autour des gares parisiennes. Les situations observées tiennent plus de la traite humaine à un niveau important, où ces jeunes hommes se retrouvent dans des situations de survie et d'esclavage sexuel, avec une très forte consommation de stupéfiants.

« Clients », une réponse juridique insuffisante

Bien que les « clients » d'une prostituée mineure soient dans l'illégalité depuis 2002, le temps de l'impunité semble ne jamais devoir finir. Solliciter une prostituée mineure est un délit puni de trois à sept ans de prison et de 45 000 € à 100 000 € d'amende ; la loi de 2002 qui pénalise les « clients » de personnes mineures n'est quasiment pas appliquée. Les affaires de proxénétisme portées devant la justice nous apprennent qu'une annonce de toute jeune fille engendre par exemple mille contacts ; que deux jeunes filles retenues dans un hôtel de banlieue voient une quarantaine d'hommes se succéder en cinq jours.

Les « clients » potentiels sont innombrables et quasiment jamais inquiétés : en décembre 2016, une jeune fille de 16 ans en fugue est abordée sur Facebook par un proxénète à peine plus âgé qu'elle. En très peu de temps, il empoche 21 000 euros après avoir prostitué sa victime dans des hôtels du Val-de-Marne où se pressent des « clients » recrutés au moyen d'annonces parues sur Vivastreet.

À Dunkerque, en mai 2017, le procès d'un jeune proxénète qui a prostitué sa « petite amie » âgée de 16 ans nous apprend qu'au moins 70 « clients » l'ont agressée sexuellement (« *Poursuivi pour avoir prostitué sa petite amie mineure* », *La Voix du Nord*, 18/05/17). Dans cette procédure, une dizaine de « clients » ont été auditionnés. Pourquoi ne sont-ils pas poursuivis devant la justice ? D'abord parce qu'ils ont tous affirmé qu'ils ne savaient pas que la jeune fille n'avait que 16 ans, argumentant qu'elle paraissait adulte. La complaisance perdue face à cette infraction. Chacun se rappelle l'affaire « Zahia » où les joueurs de football avaient échappé aux poursuites en disant ignorer la minorité de la jeune fille

au moment des faits. Ensuite, techniquement, il a paru compliqué d'entendre tous les « clients » potentiels en exploitant les numéros des 1 065 personnes qui ont répondu à la petite annonce.

Selon Julia O'Connell Davidson, sociologue américaine directrice d'une vaste enquête en 2003 sur les motivations des « clients », ces derniers agissent simplement face à la prostitution

des mineures comme des consommateurs devant un nouveau produit commercialisé ; puisqu'ils payent, ils ne voient pas de problème à obtenir un acte sexuel de la part d'une très jeune fille. Dans une autre enquête menée à Chicago par l'équipe de Davidson, 1/5 des « clients » interrogés affirmaient préférer les « 18 ans ou moins ». Norma Hotaling, ex prostituée elle-même et militante abolitionniste, précisait ainsi : « *ces hommes (...) sont avant tout des clients de la prostitution, qui deviennent des agresseurs d'enfants (dans le cadre) de leur usage de la prostitution. (...) Le monde de la prostitution, légale ou pas, fournit un lieu où ces hommes peuvent s'évader des lois et des règles qui régissent le sexe avec des mineur·es* ».

Si l'attrait pour les très jeunes femmes et les mineures est souvent justifié par des facteurs socio-culturels (critères de beauté), le sentiment de toute-puissance recherché par les « clients » est exacerbé par la vulnérabilité d'une victime mineure. « *C'est plus facile de dominer une jeune femme* », dit candidement un homme interrogé dans une enquête dirigée par l'association Save the Children en 2004.



PRÉVENIR, ACCOMPAGNER ET SOUTENIR

Accompagner un·e mineur·e en situation de prostitution, c'est être confronté à une situation de violence extrême pesant sur une victime en très grande vulnérabilité, le tout avec des moyens très insuffisants... Pour faire face, les accompagnant·es se démènent, inventent et misent sur le travail en réseau.

Des pratiques à repenser ou à inventer

La prise en charge de ce public de jeunes filles prostituées demande de « *repenser ses pratiques avec une disponibilité éducative à toute épreuve, y compris le soir et la nuit et sur des temps de week-end, afin de ne pas passer au travers d'un appel à l'aide. Ce sont des jeunes filles qui sont encore ou ont vécu une période d'errance et qui, à 90 % d'entre elles, ne sont pas joignables parce qu'elles ne sont pas accessibles par leur téléphone, celui-ci ne servant que pour le réseau* », prévient Lorraine Couture (UEMO de Créteil). Les dispositifs permettant la mise à l'abri sont encore à inventer : les structures existantes sont insuffisantes, les propositions de placement d'urgence au sein d'hôtels « *s'avèrent totalement contre-productives pour des personnes en situation de prostitution* », alerte l'éducatrice spécialisée. « *Elles favorisent le glissement des jeunes filles d'un*



réseau à un autre. Les proxénètes savent parfaitement quels hôtels font office d'hébergement d'urgence et les surveillent ». Les placements collectifs sont également problématiques, les jeunes filles victimes y ont déjà séjourné et c'est parfois dans un tel foyer qu'elles ont été « recrutées » par un proxénète. De plus, ces foyers (notamment les lieux mixtes) sont également réfractaires à l'accueil de ces jeunes filles, avec des problématiques d'actes prostitutionnels au sein des établissements, qui mettent en danger l'ensemble des personnes hébergées.

L'hébergement dans un lieu sécurisant et adapté reste à [ré]inventer, avec une admission sans protocole lourd pour permettre à la jeune fille de ne pas répéter à plusieurs interlocuteurs·trices différent·es son parcours de vie et les raisons de l'échec des autres placements qui lui ont été proposés.

POURQUOI IL NE FAUT PLUS UTILISER LE MOT « MICHETONNAGE »

Parce que le terme est utilisé par les jeunes comme les adultes pour désigner des situations très différentes : des cas de couples ambigus entre jeunes de même âge, avec ou sans actes sexuels ; des couples ambigus entre une jeune de 15 ans et des hommes plus âgés, où il y a des actes sexuels et aucune vie de couple ; des cas de prostitution régulière contre cadeaux ou argent, où le mot michetonnage n'est qu'une couverture pour cacher la prostitution ; des cas de proxénétisme également. Contrairement à ce que disent certains, le « michetonnage » n'est pas un phénomène sociologique bien défini, avec des logiques sociales identifiées : on met tout et n'importe quoi dans ce terme.

Cette notion fourre-tout entretient des confusions dans la tête des éducateurs·trices, particulièrement

quand ils ou elles connaissent mal le sujet ou sont mal à l'aise. Il offre une échappatoire pour éviter de creuser réellement la situation... ou devient prétexte pour les institutions (par exemple des établissements scolaires) qui refusent de reconnaître qu'il sont confrontés à la prostitution de mineur·es : « *On ne va pas signaler, c'est juste du michetonnage* ».

Enfin, le terme entretient des confusions dans la tête des jeunes eux-mêmes. Il amène à se dire que certaines situations ne sont pas vraiment risquées, dangereuses, qu'elles n'impliquent pas forcément d'actes sexuels, alors qu'avec le mot prostitution ils ou elles auraient davantage été en alerte.

Alors, convenons que le michetonnage n'est rien d'autre que de la prostitution dès qu'il y a un acte sexuel contre quelque chose, et une conduite pré-prostitutionnelle s'il n'y a pas encore eu d'acte sexuel.

Les enjeux et les bonnes pratiques de la prise en charge

L'enjeu premier de l'accompagnement est de bien faire comprendre aux jeunes que l'on prend leur situation au sérieux et qu'on les reconnaît comme victimes de violences. S'il n'est pas toujours nécessaire de leur faire admettre dès le départ leur situation de prostitution, pour autant, ne jamais employer ce terme relativise leur situation en faisant penser qu'il s'agit d'une « *expérimentation* » ou d'une « *conduite à risque* », au risque de nier le ressenti de la victime en terme de violence, ou d'abaisser sa vigilance face aux dangers encourus.

La plupart des mineur·es concernés ont vécu, avant même leur entrée dans la prostitution, des violences traumatiques, notamment sexuelles. Ces jeunes victimes ont besoin d'être orientées vers des services compétents. La délégation de Paris du Mouvement du Nid oriente les jeunes concernés vers le service juvénile du Centre de victimologie de Paris (avec lequel la délégation a un partenariat pour mener des consultations, pour adultes, dans ses locaux). La dimension victimologique est un impératif de l'accompagnement dans la majorité des cas, elle est indispensable pour traiter l'état de stress post-traumatique et la décorporalisation dont les victimes souffrent souvent et qui entraînent des mises en danger à répétition.

Repérer les signaux d'alerte

Pour aider une victime, il faut déjà la voir, connaître les signaux qui peuvent alerter. Voici une liste non exhaustive :

- un changement de comportement brutal : un·e jeune qui devient triste, anxieux, qui dort mal, surveille sans cesse son téléphone dont l'usage semble devenir comme vital ; une fugue, un décrochage scolaire ;
- une hypersexualisation : un·e jeune qui se met à utiliser des mots très crus, qui sexualise son comportement, son apparence ; jeux de séduction ;
- un manque total d'hygiène corporelle et comme un abandon total de son corps, des troubles alimentaires, une prise de poids très rapide ; consommation d'alcool, de stupéfiants ;
- des problèmes de santé, des douleurs gynécologiques ou liées à des pratiques sexuelles, des IVG multiples ;
- la possession de certains objets comme un téléphone sans puce ou prépayé, ou des objets de luxe (maroquinerie, chaussures...), des préservatifs en quantité ou des sextoys, des armes (tasers, sprays au poivre...).

Les professionnel·les de l'action socio-éducative voient apparaître des jeunes filles qui possèdent des signes extérieurs de richesse, mais pas d'espèces sur elles, qui ont faim. « *Il ne faut en aucun cas catégoriser ces jeunes filles comme "aimant le luxe"* », prévient Lorraine Couture, qui cite le cas d'une mineure qui a demandé dans le cadre de son accompagnement qu'on lui achète un jogging « Mickey »...



- de nouvelles fréquentations : des adultes qui ne sont pas du cercle familial ou amical habituel. L'apparition de jeunes hommes autour de ces jeunes filles. « *Ils viennent souvent les déposer et les rechercher pour les rendez-vous éducatifs par exemple* », explique Lorraine Couture. « *On retrouve presque toujours le même profil d'homme : à peu près 20 ans, beau, sportif, parfois un pied dans l'univers musical, leur faisant miroiter un rôle dans un clip...* »

Aborder la question avec le ou la jeune et mettre à l'abri

« *De manière générale, ne pas rendre responsable le ou la jeune de cette situation* », pose Marine Poix. « *La prostitution doit être abordée comme une violence et non comme une activité financière. Vous pouvez poser des questions du type : "Est-ce que quelqu'un te fait du mal ? Est-ce que tu te sens obligé·e de faire certaines choses ? Est-ce que ton entourage actuel te pose problème ?" En foyer ou à l'école, si la victime révèle qu'un·e de ses camarades l'oblige à avoir des pratiques prostitutionnelles, vous ne devez pas chercher à confronter les témoignages et les personnes impliquées.* »

Dans l'immédiat, la priorité est d'envisager la sécurité immédiate de la jeune victime. Marine Poix conseille d'expliquer qu'à partir du moment où vous avez connaissance de sa situation, vous allez être obligé d'en parler pour la protéger, parce que c'est la loi. Il faut essayer de décrire la procédure qui va s'enclencher (par exemple un éventuel dépistage d'IST et une prise en charge dans un centre médico-légal pour pouvoir constater des preuves physiques des violences...), de quelle manière les professionnel·les vont pouvoir l'aider et veiller à ce que chaque étape soit effectuée avec lui·elle. La jeune doit aussi savoir que la loi lui donne des droits particuliers en tant que victime de la prostitution.

Des professionnel·le.s de l'action sociale et de santé spécialisés peuvent être d'une grande aide : par exemple, à Paris, le centre de victimologie, un établissement spécialisé pour accueillir les jeunes victimes d'agressions sexuelles. Vous pouvez aussi échanger avec l'association Agir Contre la Prostitution des Enfants (ACPE) ou le Mouvement du Nid (voir p. 23 les numéros utiles).

Composer avec un déni massif

Il existe un phénomène de sidération classique d'une victime de prostitution, qui peut parler de son activité avec détachement, la revendiquer. C'est un phénomène de protection lié aux violences subies durant son activité prostitutionnelle.

Jean-Marc Campiutti, directeur d'un foyer éducatif de l'Aide sociale à l'enfance dans le Val-de-Marne, rapporte ainsi un événement qui s'est déroulé avec une jeune fille accompagnée par son service. Cette dernière avait été accompagnée au commissariat suite à une agression commise par son proxénète, qui l'avait frappée et blessée parce qu'elle avait refusé de lui remettre une partie de l'argent gagné en échange d'une fellation à un « client ». *« Le personnel venu avec elle à la police explique que la situation dont elle parle renvoie à de la prostitution, et que cet homme est dans une conduite de proxénétisme. La jeune fille s'offusque, est extrêmement choquée et blessée et leur reproche de la traiter de "pute" ».*

« La consultation classique avec une jeune patiente qui n'en a pas exprimé le besoin, qui considère que tout va bien, est souvent un échec. Cela est vécu par l'adolescente comme une double peine et une stigmatisation », appuie le Docteur Rémy Bailly, pédopsychiatre à la Maison des adolescents du Val-de-Marne.

Parmi les jeunes proxénètes, des jeunes filles de 16 ou 17 ans, elles-mêmes victimes de prostitution depuis le début de leur adolescence et qui se mettent à « recruter ». Le traitement judiciaire qui peut s'enclencher alors occulte complètement leur expérience de victime de prostitution, alors que le passage au proxénétisme pour ces mineures relève souvent de la survie. Dans le cadre de leur accompagnement, il faut que ces jeunes filles soient reconnues en qualité de victimes, même des années après.

Donner aux jeunes les moyens de leur autonomie, montrer des modèles positifs

Cette étape de sécurisation ne peut être pleinement efficace que si le/la jeune concerné·e reprend le réflexe de faire attention à soi. Prendre conscience de sa valeur, de ses qualités, de

ses compétences, de sa capacité à s'intégrer sont des impératifs à travailler, notamment par une approche de groupe. Les stages « Jeunes et Femmes » réalisés en Essonne, auprès de jeunes repérées par les missions locales (sur des critères de grossesses précoces ou de décrochage scolaire en particulier) est un exemple en la matière. Grâce à des ateliers de bien-être, du théâtre-forum, des séances d'informations sur les droits civiques, sur la découverte de son corps et sur la sexualité, les animatrices du stage, auquel participe le Mouvement du Nid, mettent en place une stratégie globale de re-mobilisation des jeunes sur un temps long. Une version similaire a été mise en place pour les garçons en difficulté : le dispositif « Égaux ».

Si le suivi social reste la base de l'accompagnement, il doit permettre aux jeunes d'accéder à une formation qui corresponde à leurs centres d'intérêts, si possible à leurs goûts. Ils et elles ont trop souvent l'impression de n'avoir toujours été qu'un numéro de dossier pour les administrations. Il s'agit de les rendre responsable de leur projet d'insertion, de ne pas tout faire pour eux, à leur place. Pour cela, il faut se donner du temps. Montrer la réussite de jeunes femmes ou jeunes hommes auxquels elles et ils peuvent s'identifier, mettre en avant des modèles positifs crédibles, construire un système de marrainage sont des idées qui ont fait leurs preuves.

« Une fois cette première prise en charge, vous devez travailler avec la jeune sur les violences subies, lui faire exprimer son ressenti, la manière dont elle les vit », conseille Marine Poix. *« Vous devez impérativement la valoriser, ne pas la laisser dans cette position de victime de la prostitution et bien continuer à travailler avec elle sur d'autres axes qui peuvent la valoriser un maximum ».*

Bien souvent, ces jeunes ont vécu un processus adolescent sans subjectivisation, ont manqué d'espace pour exprimer leurs avis, leurs choix, leurs besoins. Et dans les rares moments où ont leur demande de concevoir un « projet », l'angoisse de ne pas savoir s'y prendre, le souvenir de leurs échecs passés, la peur de les revivre à nouveau, fait qu'elles. ils peuvent tout mettre en échec dans un repli voulu comme protecteur. Face à cette tentation de rester dans l'immédiateté,

ACCOMPAGNER LES PARENTS

Il s'agit d'une question délicate. La relation avec les parents est à concevoir, lorsque cela est possible, comme un levier à travailler. Selon les situations, les parents peuvent avoir un rôle dans le mal-être de leur adolescent·e, dans le processus de fragilisation qui a précédé l'entrée dans les conduites prostitutionnelles. Dans le même temps, ils peuvent être dans une inquiétude terrible et le besoin de parler. Leur proposer un accompagnement avec une psychologue, ou participer à un groupe de parole

entre parents, peut être une bonne idée. Mais, pour ne pas donner l'impression aux jeunes concernés que le soutien donné aux parents nous fasse cautionner des violences vécues dans la famille, il est préférable que cet accompagnement des parents se fasse sur des temps et si possible des lieux différents. Signalons également que Agir Contre la Prostitution des Enfants (ACPE) organise des groupes de parole pour les parents et diffuse un guide pratique à leur intention : www.acpe-asso.org/besoin-daide/.

la personne qui accompagne ne doit pas se décourager mais maintenir un lien de confiance.

Agir le plus en amont possible

La prostitution des adolescent·es peut rester informelle dans les premiers temps : actes sexuels contre objets de consommation, drogues, pour être intégré·es dans un groupe d'amis, chantages sexuels... Ces situations s'ancrent dans des cas de violences survenus plus tôt dans le parcours des victimes. Les animateurs et animatrices du Mouvement du Nid rencontrent régulièrement des situations de prostitution dès la classe de 4^{ème} ou 5^{ème} avec des affaires de cyber-harcèlement (souvent photos ou vidéos dénudées diffusées par l'intermédiaire d'un petit ami ou autre...) qui ont entraîné des problématiques de « réputation », de mise au ban du groupe. Les victimes, brutalement isolées, sont ensuite repérées et abordées par des personnes mal intentionnées. Il est donc crucial dans les établissements de prendre au sérieux les situations de violence et de harcèlement dès leur commencement.

Le manque d'information sur la vie affective et sexuelle est un facteur aggravant. Un autre point qui revient très régulièrement dans le parcours des jeunes victimes, filles

comme garçons, est celui de l'impact d'une première relation sexuelle chaotique et d'un défaut d'information sur la vie affective et sexuelle. Sonia Lebreuilly le dit clairement : « Ces jeunes filles cherchent l'amour alors que les garçons ne leur proposent que des fellations dans les toilettes ou des cages d'escalier glauques ! » Cette mauvaise expérience ne fait que valider des repères déjà faussés sur la sexualité et à la méconnaissance de son propre corps. Résultat, ces jeunes n'ont jamais accès, ou renoncent très vite, à l'idée que la sexualité puisse être synonyme de désir et de plaisir. La notion d'épanouissement, qu'elle concerne leur vie de couple ou la sexualité, leur est d'autant plus inconnue qu'elles et ils ont souvent peu vu d'exemples positifs autour d'eux. « Le vrai amour, ça n'existe pas », entendent souvent les animateur·trices du Mouvement du Nid. À cela se rajoutent des prises de risques en termes de protection contre les IST : demander à mettre un préservatif est parfois présenté, par des garçons manipulateurs, comme un manque de confiance envers eux ! Le droit de dire « non » n'est souvent pas quelque chose de bien fixé dans l'esprit de ces jeunes déjà victimes de violences. C'est tout un manque d'information, d'éducation, sur tous ces sujets qui jouent à plein ici. ●

OÙ TROUVER ÉCOUTE ET CONSEILS ?

Les bénévoles du Mouvement du Nid peuvent vous aider. Ils connaissent le milieu prostitutionnel et sauront vous écouter et vous guider.

Retrouvez les coordonnées de nos délégations en page 35 et sur internet : www.mouvementdunid.org/delegations.

ALLO ENFANCE EN DANGER : 119
24 h/24, 7 j/7

AGIR CONTRE LA PROSTITUTION DES ENFANTS (ACPE) : 01.40.26.91.51
www.acpe-asso.org

FIL SANTÉ JEUNES
0.800.235.236* depuis un poste fixe
01.44.93.30.74* depuis un portable
9 h-23 h, 7 j/7 + Chat en direct

HARCÈLEMENT ET VIOLENCE EN LIGNE :
0.800.200.000*
lundi au vendredi de 9 h à 19 h
+ netecoute.fr : chat, skype, email, rappel gratuit

VIOL FEMMES INFORMATION :
0.800.05.95.95*
du lundi au vendredi de 10 h à 19 h

SEXUALITÉS, CONTRACEPTION, IVG :
0.800.08.11.11*

DROGUES INFO SERVICE : 01.70.23.13.13*
8 h-22 h, 7 j/7 + Chat en direct

SIDA INFO SERVICE : 0.800.840.800*
24 h/24, 7 j/7

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : 39.19*
7 j/7, 9 h-22 h (18 h samedi et dimanche)

08 VICTIMES : 01.41.83.42.08*
7 j/7 ou par mail : 08victimes@france-victimes.fr

Numéros suivis d'un * : les appels sont **anonymes** et **gratuits depuis un téléphone fixe, non surtaxés depuis un portable.**

LES RECOMMANDATIONS

Notre association tire la sonnette d'alarme sur les victimes mineures de la prostitution depuis... les années 1960. Depuis vingt ans, nous constatons, grâce aux nombreuses interventions que nous faisons dans les établissements scolaires et les quartiers, une banalisation du phénomène : des élèves ou des personnels éducatifs nous signalant des pratiques telles que des fellations contre quelques euros ou un téléphone portable.

Cette question dérangeante doit nous permettre de faire évoluer nos regards, d'enterrer définitivement de vieilles représentations toujours en vigueur. Nous entendons trop souvent des acteurs plus ou moins concernés prétendre qu'il ne s'agit que « d'adolescent·es qui font leur expérience », et qu'on n'a pas à intervenir. On entend parfois des propos beaucoup plus durs, comme dans ce procès de décembre 2017, où l'avocate d'un « client » de prostituées mineures attaque ainsi deux adolescentes de 15 et 16 ans, dont l'une porte encore un appareil dentaire : « *Ce ne sont pas des pauvres mineures vulnérables qu'il faut protéger (...) Elles sont déjà gangrenées par le vice. Ce sont des professionnelles de la triche.* »

Or, ces jeunes sont en danger et on doit en tant que victimes d'être protégés. Il faut donc prendre des mesures d'urgence pour prévenir les risques prostitutionnels et limiter le nombre de victimes de prostitution, dont nous connaissons les conséquences extrêmement graves sur les personnes. Pour faire face à l'enjeu considérable de la prostitution des mineur·es, nous appelons à une politique transversale et à un portage politique fort. Des progrès importants peuvent être réalisés rapidement si les pouvoirs publics s'en donnent les moyens.

7 LEVIERS POUR AGIR

► 1. Quantifier le phénomène

Les données dont nous disposons aujourd'hui sont peu fiables, partielles, et reposent sur les constats des associations. Les actes prostitutionnels impliquant des mineur·es devraient être plus systématiquement intégrés dans les recueils de données des cellules

traitant les informations préoccupantes (CRIPS), qui y sont confrontées quotidiennement, sans qu'il existe aujourd'hui de recensement national.

► 2. Prévention à grande échelle

La loi de 2001 sur l'éducation à la sexualité renforcée par la loi de 2016 et la circulaire des ministres Schiappa et Blanquer à la rentrée 2018 ne sont pas appliquées. Nous réclamons un audit parlementaire pour mesurer la quantité et la qualité des actions de prévention mises en œuvre sur l'ensemble du territoire : de combien d'heures d'éducation à la vie sexuelle et affective un·e jeune va-t-il bénéficier au cours de sa scolarité et quelles thématiques seront abordées ?

La prévention des violences sexistes et sexuelles est un enjeu majeur. C'est toute une génération que nous voyons aujourd'hui se construire dans un rapport au corps et à la sexualité où le respect de soi et de l'autre, le désir et le consentement ne sont pas suffisamment pris en compte, voire dévalorisés.

► 3. Intensifier la protection de l'enfance et renforcer les moyens d'actions de l'ASE

Une attention particulière doit être apportée à la protection de l'enfance, tout comme une augmentation des moyens alloués aux institutions qui en ont la charge. La maltraitance, les traumatismes, les violences sexuelles sur mineur·es doivent être davantage prises en charge. Les volets éducatif et thérapeutique de la protection de l'enfance doivent aller de pair.

En effet, le facteur majeur d'entrée dans la prostitution, c'est la vulnérabilité. Les enfants de l'Aide sociale à l'enfance, les enfants placés sont en première ligne. Les foyers de l'ASE sont les territoires privilégiés de recrutement des proxénètes. Ils y trouvent des jeunes en rupture familiale, ayant subi dans un grand nombre de cas des violences, notamment sexuelles. À cela s'ajoute la précarité économique. Dès l'adolescence, les parcours prostitutionnels démarrent.

La généralisation du contrat jeune majeur est pour nous une évidence pour prévenir les parcours prostitutionnels. Il est extrêmement important que l'ensemble



DU MOUVEMENT DU NID

des services des communes, départements et régions travaillent et collaborent sur ce sujet : la police municipale, nationale, la justice, l'aide sociale à l'enfance, le personnel éducatif, les associations.

À ce titre, les commissions départementales qui ont été mises en place suite à la loi de 2016 contre le système prostitutionnel sont des outils dont il faut s'emparer, et profiter de cette occasion qui réunit tous les acteurs départementaux pour réfléchir en profondeur sur ces questions. Il faut autour des jeunes à la rue ou à risque un maillage d'adultes et d'institutions pour les protéger réellement.

► 4. Appliquer la loi interdisant l'achat d'actes sexuels

La disposition pénalisant l'achat d'actes sexuels auprès de mineur·e existe depuis 2002 mais elle est très peu appliquée. Les « clients » de mineur·es sont des pédo-criminels. Ils doivent être poursuivis comme tel, de manière massive et dissuasive. Plusieurs parquets le font facilement lors de démantèlement de réseaux sur Internet. Il faut le généraliser et y associer des peines importantes.

► 5. Modifier la loi sur le proxénétisme pour y intégrer explicitement la responsabilité des éditeurs et des hébergeurs.

Les facilités données par Internet aux proxénètes sont un élément clé du problème. Le Mouvement du Nid le dénonce depuis des années, aux côtés des familles de victimes mineures et en allant jusqu'à attaquer en justice le plus gros site de petites annonces sur Internet. Les hébergeurs et éditeurs de certains sites fondent tout leur « business model » sur ces lucratives annonces de prostitution. Loin d'ignorer leur existence, ils les modèrent en les réécrivant pour passer à travers le cadre légal. Une part très importante des annonces postées concernent des mineurs. On parle de plusieurs milliers de victimes.

Une des difficultés à lutter contre le proxénétisme en ligne est que les hébergeurs bénéficient d'une présomption d'innocence. Il faut prouver qu'ils hébergent des annonces prostitutionnelles pour bénéficier d'une enquête, alors que leur responsabilité pourrait impliquer que ce soit à eux de vérifier ce qui est posté sur leur site. « Cette présomption d'irresponsabilité pour les hébergeurs devrait ainsi être inversée », propose Annie Koskas, avocate spécialisée travaillant auprès du Mouvement du Nid du Val-de-Marne.

► 6. Formation de l'ensemble des professionnel·les et encadrant·es

Nous préconisons un effort massif de formation des professionnel·les : en priorité ceux de la protection de l'enfance, de l'Éducation nationale, les forces de l'ordre et de la santé. Nous sommes depuis quelques années sollicités partout en France par les éducateurs/trices démunis face à la prostitution.

► 7. Accompagner les familles et proches des victimes

Nous rencontrons aujourd'hui des familles confrontées à la prostitution d'un de leur enfant, et qui nous disent à quel point elles sont isolées, perçues comme de « mauvaises familles ». Elles ont le sentiment d'être seules pour tenter de protéger leurs enfants face à une machine judiciaire qui ne comprend pas l'urgence des situations. Un accompagnement soutenu auprès des familles est donc primordial.

Selon les situations, les parents peuvent avoir un rôle dans le mal-être de leur adolescent·e ; pour ne pas donner l'impression aux jeunes concernés que le soutien donné aux parents nous fait cautionner des violences vécues dans la famille, il est préférable que cet accompagnement des parents se fasse sur des temps et si possible des lieux différents.



Grâce au soutien du secrétariat d'État à l'égalité entre les femmes et les hommes, le Mouvement du Nid a conçu des outils vidéos pour prévenir la prostitution des mineurs qui seront diffusés cet automne (lire en page initiatives). Nous restructurons également notre offre formation sur la prostitution des mineur·es, avec déjà de bons retours dans le Haut-Rhin par exemple.